

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

22^{ème} Rallye Val de Sèvre

24 et 25 Mai 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :Lundi 24 Mars 2025
Ouverture des engagements :Lundi 24 Mars 2025
Clôture des engagements :Lundi 12 Mai 2025
Parution du carnet d'itinéraire :Samedi 24 Mai 2025, au bar Le Zinc, à Boussay, de 8h00 à 12h
Dates et heures des reconnaissances :Samedi 24 Mai 2025, de 8h00 à 15h
Vérifications administratives :le Samedi 24 Mai 2025 de 9h à 12h et 13h à 14h30
Lieu :Au complexe sportif Daniel LABOUERE, à Boussay
Vérifications techniques : le Samedi 24 Mai 2025 de 9h15 à 12h15 et de 13h15 à 15h
Lieu :Devant le complexe sportif Daniel LABOUERE
Heure de mise en place du parc de départ : le Samedi 24 Mai 2025, à 9h15, parking Rue des Saussaies, à Boussay.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le Samedi 24 Mai 2025 à 14h30..... Lieu : Au foyer des jeunes.
Publication des équipages admis au départ : le Samedi 24 Mai 2025 à 15h45Lieu : Sur Chronouest
Publication des heures et ordres de départ : le Samedi 24 Mai 2025 à 15h45Lieu : Sur Chronouest
Départ de la 1^{ère} étape (1^{ère} voiture) :Samedi 24 Mai 2025 à 16h30
Arrivée de la 1^{ère} étape (1^{ère} voiture) :Samedi 24 Mai 2025 à 20h20
Publication des résultats partiels : le Samedi 24 Mai 2025, au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH de l'épreuve.
Lieu : Sur Chronouest

Départ de la 2^{ème} étape (1^{ère} voiture) :Dimanche 25 Mai 2025 à 09h00
Arrivée de la 2^{ème} étape (1^{ère} voiture) :Dimanche 25 Mai 2025 à 14h48
Publication des résultats partiels : le Dimanche 25 Mai 2025, au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH de l'épreuve.
Lieu : Sur Chronouest

Vérification finale : le Dimanche 25 Mai 2025. Lieu : au Garage Brochard, à Boussay
Taux horaire de la main d'œuvre : 80 € TTC
Publication des résultats du rallye : Dimanche 25 Mai 2025, au plus tard 30 min après l'arrivée du dernier concurrent. Lieu : Sur Chronouest
Remise des prix : le Dimanche 25 Mai 2025, à 17h00
Lieu : Au niveau du podium (sortie parc fermé)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS-ACO PLANTAGENET organise le 22^{ème} Rallye Régional Val de Sèvre, les 24 et 25 Mai 2025 en qualité d'organisateur administratif avec le concours du Team 3 Provinces en qualité d'organisateur technique. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne Pays de la Loire sous le visa N°R14 du 17/02/2025 et de la FFSA sous le N°133 du 17/02/2025.

Comité d'Organisation

Président : Ludovic MOUILLE

Membres : Tous les adhérents du Team 3 Provinces

Secrétariat du Rallye : **Simon ROUSSEAU - 2 L'Hermitage - 44690 CHATEAU-THEBAUD**

Téléphone : 06.15.31.81.81

Mail : sim.rousseau@laposte.net

Site internet : <http://team3provinces.e-monsite.com/>

Permanence du Rallye :Pendant le rallye au Foyer des jeunes, Rue de l'avenir, à Boussay.

Lieu, date, horaire :Le Samedi 24 Mai et Dimanche 25 Mai 2025.

Organisateur technique

Nom : Ludovic MOUILLE

Adresse : La Morinière 44190 BOUSSAY

Mail : ludovicmouille@hotmail.fr

Téléphone : 06-21-57-37-24

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

M. JOUBERT Dominique.....Licence n°14860
Mme CONDEMINÉ Cathy.Licence n°56617
Mme MAWDSLEY Myriam.Licence n°11115
M. LORRE Joseph.....Licence n°10395
M. FRALIN Michel.....Licence n°2149
M. MINEUR Jean-Louis.....Licence n°29169
M. MERLIOT Gilles.....Licence n°10396
M. BARBAUD YohanLicence n°149794
M. THIPHAINE RomainLicence n°155300
M. GUILLEUX PatrickLicence n°55340
M. LASCAUX Jean-Jacques
Mme LE PICHON Gwenola.Licence n°194347
M. LE GUELLAUT Henri-Louis.Licence n°5555
M. MAWDSLEY JoachimLicence n°15063
Mme GAUDET Ghislaine.....Licence n°4210
M. BONVARLET NicolasLicence n°218358
M. LAMBERT OlivierLicence n°234937
M. MONFORT Stéphane.....Licence n°38611
M. LAMBERT Daniel.....Licence n°53925
M. ROUSSEAU SimonLicence n°355734

Directeur de Course

Directeur de Course adjoint

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

Chronométrateurs

Classement

Speaker

1.2P. ELIGIBILITE

Le 22ème Rallye Val de Sèvre compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 : coefficient 2 ;
- Le Championnat de la Ligue Bretagne Pays de la Loire ;
- Le Championnat de l'Automobile Club de l'Ouest.
- Le Challenge de l'AS-ACO Plantagenet.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Les vérifications administratives auront lieu :

Samedi 24 Mai 2025 de 9h00 à 11h45 et de 13h00 à 14h30
Au complexe sportif Daniel LABOUERE, Rue des Sausaies, à Boussay

Les vérifications techniques auront lieu :

Samedi 24 Mai 2025 de 9h15 à 12h15 et de 13h15 à 15h00
Devant le complexe sportif Daniel LABOUERE, Rue des Sausaies, à Boussay

Les vérifications finales seront effectuées :

Dimanche 25 Mai 2025, au Garage Brochard, 43 Rue de Bretagne à Boussay

Taux horaire de la main d'œuvre : 80€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 22^{ème} rallye du Val de Sèvre doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

Lundi 12 Mai 2025 minuit à
Simon ROUSSEAU, 2 L'Hermitage, 44690 CHATEAU-THEBAUD

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 210 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 420 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance conformément au road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier (bandeaux de pare-brise, plaque d'immatriculation av, panneaux de portières).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Val de Sèvre représente un parcours de 56,52 km.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38,59 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-2 : La Moussaudière : 4,34 Kms

ES 3-4-5 : La Fichonnière : 9,97 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages maximum.**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Samedi 24 Mai 2025, de 8h à 15h.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de remise des prix financières.

Des coupes seront attribuées aux 3 premiers équipages du scratch.

Des coupes seront attribuées aux premiers de chaque groupe et de chaque classe.

Les coupes ne sont pas cumulables.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 25 Mai 2025 au niveau du podium d'arrivée dès 17h00.

ANNEXES. ITINERAIRE HORAIRE

<